

2013/37

MAIRIE DE BAVANS  
12 AVR. 2013  
COURRIER REÇU

PK

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N°10/2013

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 18/03/2013	L'an deux mil treize le vingt huit mars à dix neuf heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 28/03/2013	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 25</i>	<b>Présents :</b> KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUH Mourad arrivé à 19h20, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie.
<b>OBJET :</b>  <i>Vote du Compte administratif 2012 Budgets commune et annexes</i>	<b>Excusés :</b> GRILLOT Fabienne a donné procuration à BELZ Christian, PAGNOT Pascal a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel a donné procuration à ATAR Nathalie.  <b>Absente :</b> PETIT Betty.  Monsieur Pierre GRIFFON est nommé secrétaire de séance.

COINTELECTURE  
12 AVR. 2013  
MONTBELIARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,  
Vu le décret portant règlement général sur la comptabilité publique,  
Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le trente juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par **Monsieur Pierre KNEPPERT - Maire**,  
Considérant que, pour ce faire, **Monsieur Pierre KNEPPERT - Maire** a quitté la séance et a été remplacé par **Mme Jocelyne MERAUX, 1<sup>er</sup> Adjointe**,  
Considérant que le Compte de Gestion 2012 fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif 2012 ; y compris les annexes « Bois », « Bâtiments Locatifs » et « 13 logements Centre »  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par :

17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 08 ABSTENTIONS

d'adopter le Compte Administratif de la Commune et ses annexes pour l'exercice 2012. Celui-ci fait apparaître :

\* **pour la Commune** : un résultat de clôture de 171 761,81 € (qui résulte de la différence de l'excédent de fonctionnement de clôture de 650 802,05 € et du déficit d'investissement de clôture de 479 040,24 €),

\* **pour le budget « Bois »** : un résultat de clôture de 13 774,02 € (qui résulte de la différence de l'excédent de fonctionnement de clôture de 70 549,42 € et du déficit d'investissement de clôture de 56 775,40 €),

\* **pour le budget « Bâtiments Locatifs »** : un résultat de clôture de 19 377,16 € (qui résulte de la différence du déficit de fonctionnement de clôture de 18 247,13 € et de l'excédent d'investissement de clôture de 37 624,29 €),

\* **pour le budget « 13 logements – Centre »** : un résultat de clôture de 2 499,56 € (qui résulte de la différence du résultat de fonctionnement de clôture de 0,00 € et de l'excédent d'investissement de clôture de 2 499,56 €).

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 28/03/2013

Publiée le 28/03/2013....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

